

RÈGLEMENT DU SALON DU LIVRE GENS DU MONDE

25 juin 2023 de 10h à 18h

- ARTICLE I :** Le Salon du livre Gens du monde se déroule de 10H à 18H dans les locaux du CSC L'Albatros 1 rue du Général de Gaulle à 67380 Lingolsheim.
- ARTICLE II :** L'objectif du salon est de promouvoir la littérature sous toutes ses formes et de permettre la rencontre entre auteurs et lecteurs. Le salon permet aux auteurs de vendre et dédicacer leurs ouvrages.
- ARTICLE III :** Sont invités des auteurs publiés par une maison d'édition ou autoédités et peuvent être invitées des associations proposant des actions ou exposition ayant un lien avec la littérature.
(Gens du monde se réserve le droit de refuser les candidatures sans avoir à justifier son refus)
- ARTICLE IV :** Les conditions de mise à disposition des emplacements sont les suivantes :
Le formulaire d'inscription dûment complété est à nous faire parvenir pour le 1^{er} mai 2023 au plus tard ;
Les auteurs auront ensuite à leur disposition une table (2 auteurs par table) ;
L'inscription est nominative et il est interdit au participant de céder ou partager à titre onéreux ou gratuit tout ou partie de son emplacement sans inscription.
- ARTICLE V :** Les emplacements sont attribués en fonction des besoins du salon et des contraintes matérielles.
Les ventes sont réalisées par chaque exposant ou éditeur.
- ARTICLE VI :** Aucun emplacement ne sera attribué sans l'accord signé du règlement.
Les exposants s'engagent à respecter les consignes de sécurité imposées par les textes en vigueur.
Chaque exposant est responsable de son emplacement et il gère et surveille son stock.
Chaque exposant est obligatoirement assuré par ses propres moyens (responsabilité civile au moins).
L'assurance de responsabilité du CSC est complémentaire des assurances individuelles des exposants.
En aucun cas, l'organisateur ne peut être tenu responsable de la perte, des vols ou de la dégradation des marchandises des exposants.
- ARTICLE VII :** Les exposants autorisent l'organisateur à utiliser les noms, photos ou publications à des fins publicitaires en rapport avec le Salon du livre Gens du monde.
- ARTICLE VIII :** Toute dégradation des lieux sera signalée et les réparations dues sous un mois par le responsable constaté.
- ARTICLE IX :** Les exposants ont connaissance du présent règlement et signent l'acceptation sans réserve ; ils acceptent sans réserve toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier même verbalement aux exposants.

Je soussigné

Accepte le règlement du Salon du livre Gens du monde du 25 juin 2023

Fait à :

Le :

Signature :